

## SÉNAT DU CANADA

### BILL H<sup>8</sup>.

Loi pour faire droit à Mary Jenner Watkins.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Mary Jenner Watkins, demeurant à Orpington, comté de Kent, Angleterre, épouse de Reginald Harold Watkins, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le sixième jour de juin 1942, à Orpington susdit, et qu'elle était alors Mary Jenner, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution  
du mariage.

**1.** Le mariage contracté entre Mary Jenner et Reginald Harold Watkins, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se  
remarier.

**2.** Il est permis dès ce moment à ladite Mary Jenner de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Reginald Harold Watkins n'eût pas été célébrée.